Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 16/02/2016

Saisine liée : CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une nouvelle saisine de la section de l'environnement

À l'heure où la question de l'emploi reste une priorité, où de nouveaux métiers s'imposent notamment liés à la nature et à la nécessité d'une « transition écologique », il apparaît nécessaire d'évaluer ou préciser les potentialités d'emplois associés à la biodiversité.

La section de l'Environnement contribuera, à travers ce travail sur les emplois liés à la biodiversité, à enrichir la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) adoptée par la France. Les préconisations du CESE pourront également éclairer de manière opérationnelle la future Agence française pour la biodiversité lors de sa mise en œuvre, suite à la loi sur la biodiversité qui sera adoptée en 2016.
Toutes ces recommandations s'inscriront dans la continuité des recommandations de la section qui ont inspiré l'article 182 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique.
Les réflexions et les investissements précédemment réalisés en faveur de la valorisation des métiers attachés à la nature n'ont pas conduit aux perspectives espérées. Plusieurs raisons pourraient expliquer ce constat :

- *manque de « choc » sociétal sur ce thème ;*
- *manque de stratégie ambitieuse soutenue politiquement ;*
- *manque de lisibilité.*

Dans le même temps, les activités dépendantes de la nature ne cessent de s'étoffer. À ce jour, il a été identifié une quarantaine de métiers liés à la biodiversité et aux services écologiques. L'**agroécologie citoyenne**, par exemple, se développe en territoires parfois délaissés. De même, les **juristes spécialisés dans les espaces naturels et la biodiversité** ouvrent de nouvelles

perspectives. Le nombre des **chargés d'étude ou de mission biodiversité** augmente dans les cabinets spécialisés. Les **informaticiens**, les **ingénieurs de génies écologiques**, les **animateurs du patrimoine naturel** et bien d'autres métiers, s'inscrivent désormais dans un élan favorable à la connaissance et la gestion de la biodiversité. Cette progression se manifeste également dans le **secteur de la mer et du littoral**, **des Outre-mer** et, plus singulièrement, dans les nouvelles compétences des collectivités territoriales. À ce propos, le plan de programmation de l'emploi et des compétences prévu par l'article 182 doit indiquer « les besoins d'évolution en matière d'emplois et de compétences sur les territoires et dans les secteurs professionnels au regard de la transition écologique et énergétique ». Une démarche spécifique pourrait être initiée au titre de la nature.

Le projet d'avis visera à actualiser cet enjeu à partir de son analyse. Le CESE pourrait à cette occasion jouer un rôle moteur en pointant les lacunes de la situation actuelle, en proposant une stratégie et en relançant, avec ses recommandations, les potentialités d'emplois liés à la nature.

© - copyright CESE - Novembre 2026